

## Jean-Dominique Durand & dir., *Quelle laïcité en Europe ?*

Dijon, Institut d'histoire du christianisme, coll. « Chrétiens et sociétés », Documents et Mémoires 2, 2003, 158 p.

Bérengère Massignon

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/3923>

DOI : 10.4000/assr.3923

ISSN : 1777-5825

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

Pagination : 115-283

ISBN : 2-7132-2124-2

ISSN : 0335-5985

### Référence électronique

Bérengère Massignon, « Jean-Dominique Durand & dir., *Quelle laïcité en Europe ?* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 136 | octobre - décembre 2006, document 136-39, mis en ligne le 12 février 2007, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/3923> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.3923>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

---

# Jean-Dominique Durand & dir., *Quelle laïcité en Europe ?*

Dijon, Institut d'histoire du christianisme, coll. « Chrétiens et sociétés », Documents et Mémoires 2, 2003, 158 p.

Bérengère Massignon

---

- 1 Cet ouvrage est issu d'un colloque, organisé à Rome, les 16-17 mai 2002, dans le cadre du Centre culturel Saint-Louis de France, dépendant de l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Il constitue une étude comparatiste, interdisciplinaire et interreligieuse du principe de laïcité. Ce mot, qui « sonne bien français », est devenu, pour le coordonnateur, un enjeu européen, au regard des défis communs posés par l'immigration musulmane et l'intégration européenne. Plusieurs contributions comparent les laïcités française et italienne, sur un plan historique, juridique, sémantique et philosophique. Quelques articles élargissent la comparaison au niveau européen, comme celui du sociologue Patrick Cabanel ou du philosophe de l'Université Libre de Bruxelles, Guy Haascher. Mgr Minnerath analyse, à l'aune du principe de laïcité, les différents régimes des cultes en Europe, la législation communautaire naissante en matière religieuse et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme.
- 2 Les articles valent aussi par la qualité des contributeurs, à la fois analystes et acteurs des relations Églises-État, comme Alain Christnacht, conseiller d'État et ancien membre du cabinet du Premier ministre français, Lionel Jospin, ou Vianney Sevaistre du Bureau des cultes du ministère français de l'Intérieur, tous deux impliqués dans l'établissement du Conseil français du culte musulman et dans les consultations nouvellement ouvertes entre l'État français et l'Église catholique. Il est aussi intéressant de voir comment différents représentants religieux pensent la laïcité. Bernard Ardura, secrétaire du Conseil pontifical pour la culture, présente l'évolution du magistère catholique, à ce sujet, de Léon XIII au Concile Vatican II. Cheikh Khaled Bentounes, chef d'une importante confrérie soufie en France, propose une analyse stimulante des relations entre islam et politique, réfutant l'assimilation entre califat et théocratie et l'idée, partagée par les intégristes musulmans comme par certains Occidentaux, d'une

impossible séparation des pouvoirs temporels et spirituels, en terre d'islam. S'appuyant sur des penseurs réformateurs musulmans, il montre comment la constitution de Médine, des versets du Coran et certains hadiths peuvent légitimer la liberté religieuse et la démocratie pluraliste : autant de pistes qui ouvriraient la voie d'une réconciliation de l'islam avec la modernité politique, à l'instar de ce que permit le concile Vatican II, du côté catholique.